

CANTON DE FRIBOURG



COMMUNE
DE
1468 CHEYRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 12 décembre 2016 à la grande salle

CONSEIL GENERAL

Présidence : Poretti Sébastien, Président

Présences : Bersier Louis, Bise Sébastien, Chanez Patrick, Cygan Marlise, Favre André, Grandgirard Janine, Hänggeli Victor, Märki Daniel, Méan Thierry, Morax Pierre, Morax Sébastien, Pillonel Bernard, Pillonel Christian, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Laure-Lye, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pillonel Raphaël, Pillonel Richard, Pillonel Yves, Pochon Bernard, Pythoud Nicolas, Rapo Philippe, Rouissi Mehdi, Schmid Sébastien, Schmid Valérie et Vuilleumier Pierre

Excusés : Monney Daniel, Schiumarini Jean-Marc

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Jaccard André, Henchoz Fabrice, Tinguely Bernadette, Rosset Blanc Dominique, Dietlin Pierre-Yves, Bratschi Guillaume et Grossglauser David.

Le Président salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue à cette 24^{ème} séance du Conseil général.

Avant d'entamer la partie officielle, le Président désire rappeler les règles de vie à respecter pour le bon fonctionnement du Conseil.

1. mettre en veille les téléphones portables
2. tous les intervenants qui souhaitent prendre la parole attendent qu'on leur la donne, se lèvent pour s'exprimer au micro selon les convenances d'usage et déclarent leurs intentions (remarques, questions, propositions)

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 8 novembre 2016, par avis au pilier public, par le Cheyres-Info et par publication sur le site internet de la commune.

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a une remarque à formuler sur le mode de convocation.

Il salue la présence de M. Patrick Chanez, Vice-président du Conseil général.
Les scrutateurs sont : M. Christian Pillonel, M. Nicolas Pythoud et M. Bernard Pochon.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il rappelle aussi que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Avant de passer à la lecture du tractanda, le Président souhaite donner la parole à M. André Jaccard, syndic, qui s'adresse à l'assemblée pour faire part d'une bien triste nouvelle. Certains l'ont probablement déjà appris, M. Robert Grossglauser, papa de David, est décédé subitement vendredi dernier. En ces moments douloureux et pénibles, les autorités communales s'unissent pour adresser à David ainsi qu'à toute sa famille leurs meilleures pensées et sincères condoléances.

Le Président se joint au message du syndic et, au nom du Conseil général, adresse à David toute sa sympathie.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 3 octobre 2016
2. Modification des statuts de l'ERES
3. Informations du Conseil communal
4. Informations du Conseil général
5. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est donc approuvé par 28 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance du Conseil général ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 3 octobre 2016

Le Président souligne que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation de l'assemblée et était également consultable sur l'Intranet du Conseil général ainsi que sur le site de la commune.

Y-a-t'il une remarque à formuler quant à ce procès-verbal ?

Mme Janine Grandgirard souhaite revenir sur son intervention en point 3, relatif au centre sportif en Crevel. La retranscription de ses déclarations au sujet de l'éclairage public n'est pas totalement exacte et demande de réécouter la bande afin d'en apporter les corrections. Il était question de l'équipement d'éclairage des terrains et non du parking.

La secrétaire est priée d'apporter les corrections requises.

Sous réserve de cette modification, le Président prie les membres du Conseil général qui acceptent de PV de la séance du 3 octobre 2016 de lever la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Modification des statuts de l'ERES

Y-a-t'il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Fabrice Henchoz pour la présentation de cet objet.

Suite aux fusions et à la création des nouvelles communes d'Estavayer et de Cheyres-Châbles, les statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région d'Estavayer-le-Lac doivent être modifiés. De ce fait, le nombre des délégués qui siègent au comité de direction et à l'assemblée doit changer. Ainsi, seuls les articles 1, 3, 6, 10, 11, 15, 31 et 43 sont modifiés. Chaque Conseiller général a reçu avec l'ordre du jour de cette assemblée, les statuts avec les modifications en rouge montrant visuellement les différences. Un bon nombre de corrections ne concernent que le nom des communes, le reste ne traitant que du nombre de représentants au comité directeur et à l'assemblée des délégués.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter la modification des statuts de l'ERES qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain.

Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote : *"Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la modification des statuts de l'ERES, lèvent la main".*

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La modification des statuts est approuvée par 28 voix.

3. Informations du Conseil communal

Y-a-t'il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. André Jaccard puis tour à tour aux autres Conseillers communaux.

Cette fin de mandat est tout à fait particulière, parce que le Copil devait s'assurer que puisse fonctionner la nouvelle commune dès le 1^{er} janvier 2017, alors que les commissions et le CG ne seront pas en place et que le budget 2017 de la nouvelle commune ne sera pas encore voté. Les conseils communaux de Cheyres et Châbles ont travaillé dans ce sens : donner le cadre légal (avec le choix le plus favorable des deux communes), garantir le bon fonctionnement quotidien de la commune et assurer une intégration harmonieuse des personnels communaux dont l'engagement était de reprendre en intégralité.

M. André Jaccard souhaite ainsi ce soir faire un bref récapitulatif de la situation administrative, avant la remise des clés aux nouvelles autorités.

Comme indiqué dans la feuille officielle, ce soir, Châbles abroge tous ses règlements communaux : école, AES, soins dentaires, déchetterie, épuration, eau, chiens, émoluments administratifs et organisation du conseil communal. Seront donc en vigueur au 1^{er} janvier

2017, les règlements actuels de Cheyres, avec les modifications sur les taxes d'eau et d'épuration comme prévu dans le dossier de fusion. Presque tous ces règlements devront d'ailleurs être revus lors de la prochaine législature. Le règlement sur les cimetières est quant à lui en cours de procédure d'examen préalable auprès du canton. Il sera soumis au prochain CG.

Le Copil a dû repenser l'organisation de la commune, et notamment l'intégration des personnels communaux. Tout d'abord, le Conseil général en organe suprême, avec les trois commissions obligatoires (financière, naturalisations et aménagement du territoire et énergies) et le bureau du CG. Puis le Conseil communal chargé des affaires courantes, avec le syndic responsable politique des services communaux et du personnel communal.

Au niveau des employés, pour les finances, directement rattachées au Conseil communal, M. François Guerry, boursier, à 100 %, et Mme Françoise Delley à 40 %.

La future administratrice, Mme Véronique Bovet, à 100 %, gèrera les relations avec le CC et l'organisation du personnel administratif, mais aussi l'aménagement du territoire et les immeubles. Sa remplaçante, Mme Anita Moullet, à 70 %, s'occupera de l'enfance et des ports. Et Mme Danielle Bise, à 90 %, s'occupera du contrôle des habitants et des relations extérieures. M. François Guerry s'occupera également de la gestion du personnel éducatif, de l'organisation des travaux et de l'informatique. L'organigramme n'est naturellement pas figé dans le bronze, mais il donne un solide cadre général. Il était absolument nécessaire de clarifier les rôles parmi le personnel et surtout de le rassurer sur son avenir.

Côté administratif toujours, le nouveau logiciel sera implémenté le deuxième week-end de janvier, raison pour laquelle le bureau communal sera officiellement fermé jusqu'au 16 janvier. Le nouveau site internet www.cheyres-chables.ch sera actif dès le 1^{er} janvier.

M. André Jaccard poursuit en proclamant que l'on arrive au terme de cette législature qui était celle de tous les superlatifs.

En premier lieu, l'introduction du Conseil général qui a fallu adopter et maîtriser, ensuite le projet de fusion Cheyres - Châbles, qui a engendré pas mal de discussions et qui a abouti. Les Conseils communaux Cheyres-Châbles sous la forme d'un comité de pilotage, se sont unis dans une ambiance des plus sereines pour préparer ce projet d'union qui entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain.

Ce sont là les deux points qui ont affolé quelques esprits et qui pour finir sont adoptés par tous et c'est tant mieux pour le fonctionnement de notre nouvelle commune.

Il y a eu bien évidemment, sans les énumérer, tous les autres projets qui ont été réalisés et qui font de Cheyres un village où il fait bon vivre.

Pour mener à bout toutes ces réalisations, il a bien fallu avoir recours à l'engagement et à la force de tous les élus.

A cet effet, M. André Jaccard tient à remercier très sincèrement, toutes et tous les membres du Conseil général, en particulier les présidentes et les présidents qui se sont succédés à la tête du législatif, merci pour leur travail, pour leur collaboration et le sérieux avec lequel ils ont étudié et traité les dossiers qui ont été soumis.

Il s'adresse à ses collègues du Conseil communal, tout d'abord à celles et ceux, qui pour une raison ou une autre, terminent leur mandat à la fin de l'année.

Merci à Mme Bernadette Tinguely qui finit sa 3^{ème} législature, donc dans le chaudron depuis 2001. Merci d'avoir donné du temps et de la peine pour le bon fonctionnement des dicastères qui lui sont familiers.

Merci à M. Fabrice Henchoz, qui lui aussi termine sa 3^{ème} législature. Il a traité énormément de dossiers avec le sérieux et les compétences qui lui sont reconnus, merci aussi d'avoir assumé la vice-syndicature. De par sa position d'homme du terrain, il a pu et su régler tous les problèmes liés à ses dicastères.

Merci aussi à M. Guillaume Bratschi, pour une législature complète au Conseil communal, avec ses dicastères, bâtiments et déchetterie; il a été sur le devant de la scène et dans le

viseur de bien des citoyens, mais il a pu appliquer des directives appropriées pour le bien-être de chacun.

Merci à M. David Grossglauser, en fonction depuis décembre 2013, durant ces 3 années; il a bien défendu le corps des sapeurs-pompiers Cheyres-Châbles, qui mérite sans contexte d'être soutenu.

Dans ses remerciements, M. André Jaccard ne manque pas d'oublier, Madame Cheyres-Info et Monsieur PAL. C'est-à-dire Mme Dominique Rosset-Blanc et M. Pierre-Yves Dietlin, en fonction depuis 2004 pour Dominique et 2011 pour Pierre-Yves. Ils ont décidé de remettre l'ouvrage sur le métier, cela veut dire qu'ils sont super-motivés. Dans ce cas, il leur adresse un tout grand merci pour tout ce qu'ils ont fait et surtout pour tout ce qu'ils vont faire.

Ses remerciements s'adressent aussi aux têtes et aux bras du bureau, à Véronique, Danielle et François, qui de par leurs compétences font tourner à merveille l'administration de la commune.

Toute sa reconnaissance va aussi aux gens du terrain, les employés de l'édilité, les concierges, les auxiliaires, le capitaine du port, le comité et le personnel de la crèche, le corps enseignant et les dames de l'accueil extrascolaire. Toutes et tous qui jour après jour apportent leurs compétences pour le bien-être des citoyens et des enfants.

Un des effets de la fusion avec Châbles est que le comité de gestion du port intercommunal sera dissout au 1^{er} janvier 2017, c'est le nouveau Conseil communal qui prendra les commandes dorénavant, du port communal.

Ce qui l'amène à adresser ses vifs remerciements et toute sa reconnaissance à M. André Favre, vice-président de ce comité, pour l'énorme travail qu'il a accompli depuis 2004.

Il a participé à la construction du port, de la capitainerie, de la plage et de la Sarcelle. Ses compétences techniques ont été d'un précieux secours pour la réussite de l'aménagement de ces nouvelles infrastructures.

Il a surtout été le fer de lance de la gestion administrative du port, il était le bras droit de M. Pierre-Alain Monney, mais bien souvent il était la tête de ce comité, merci André pour tout le travail accompli.

Pour cette fin d'année, la commune a reçu la démission du commandant du corps des sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles, M. Jérôme Noble, à qui le syndic adresse ses sincères remerciements pour son engagement; il a mis ses compétences au service de la protection de la population.

Il aura passé 19 années au corps des sapeurs-pompiers, dont 7 ans comme commandant, c'est un engagement énorme qui demande beaucoup d'abnégation, de sacrifices et de disponibilité. Il en a eu des interventions, des exercices et des cours de formation pour mener à bien sa tâche.

Il a été un excellent commandant, il a su former et motiver ses troupes, ce qui fait que nous pouvons être fiers du corps des sapeurs-pompiers Cheyres-Châbles. Merci Jérôme.

Une page se tourne, un commandant s'en va et un nouveau arrive; à cet effet, les Conseils communaux de Cheyres et Châbles, avec l'approbation de la Préfecture et de l'FCAB, ont nommé M. Raphaël Pillonel, comme nouveau commandant du corps des sapeurs-pompiers. M. André Jaccard félicite M. Raphaël Pillonel pour sa nomination; il a déjà fait ses preuves en tant que remplaçant du commandant. La commune est certaine qu'il sera à la hauteur de la tâche qui l'attend, les autorités lui souhaitent beaucoup de satisfaction à la tête des pompiers de la nouvelle commune.

En cette fin de législature, il tient à remercier toutes les conseillères et conseillers généraux et communaux qui ont œuvré pendant cette dernière législature pour le bien-être de la commune. Une pensée particulière va à celles et ceux qui arrêtent à la fin de l'année; ses vœux de succès les accompagnent pour la suite de leur carrière.

M. André Jaccard tient à féliciter les nouvelles et les nouveaux élus, il leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat.

Aux nouvelles autorités législative et exécutive, il adresse un petit message en ces mots :
*"Ayez du respect les uns envers les autres, aussi envers le personnel communal qui lui reste en place, tandis que les élus sont de passage, ne mettez pas en avant vos intérêts personnels, respectez la collégialité et surtout gardez le secret de fonction. Tout ceci pour le bon fonctionnement de notre nouvelle commune.
 Mon optimisme me pousse à dire que tout va bien se passer, vive Cheyres-Châbles !"*

M. André Jaccard termine par là en souhaitant à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et surtout une excellente année 2017, année du renouveau.

M. Fabrice Henchoz tient à remercier le syndic, M. André Jaccard, entré au Conseil communal en même temps que Mme Bernadette Tinguely et lui-même, à savoir en 2001 et qui a repris au pied levé le poste du syndic qui avait à cette époque quitté ses fonctions, M. José Monney. Son calme, son sens pratique, son sens du consensus et de dialogue ont fait qu'il a su, durant tout ce temps passé à la tête de la commune, cadrer ses collègues pour faire avancer ce bateau dans le bon sens. André sera officiellement remercié comme il se doit lors du traditionnel souper de commune.

Rond-point de la Condémine : M. Fabrice Henchoz informe que la commune a reçu le permis pour cet objet. Les travaux devraient commencer au début du printemps 2017.

Route de Vaularbel : le projet est toujours bloqué en raison d'une opposition. M. Fabrice Henchoz espère qu'elle soit traitée rapidement ou que par sagesse, l'opposant retire son opposition, ceci pour deux raisons. La première, car il était prévu d'effectuer les deux chantiers des objets précités en parallèle afin de diminuer les nuisances pour les utilisateurs et les bordiers. La deuxième raison est que les entreprises ne pourront pas continuer à bloquer leurs prix, ce qui entraînera des surcoûts.

Réfection du chemin des Grèves, étape 2 : le dossier est actuellement à l'enquête et ce, jusqu'au 3 janvier 2017.

Mme Dominique Rosset Blanc souhaite aussi glisser un hommage à M. André Jaccard. Elle ajoute qu'il avait, qu'il a et qu'il aura encore longtemps cette bonhomie, cette douceur, ce sens de l'humour qui font que certaines situations peuvent être regardées avec distance, légèreté et bienveillance.

Jumelage : Dominique Rosset Blanc informe que l'assemblée générale du Jumelage aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 20h à la salle de l'Etourneau à Cheyres. Tous les citoyens de Cheyres sont cordialement invités.

Autre festivité : la commune de Châbles organise une fête villageoise qui aura lieu le week-end des 6 et 7 mai de l'année prochaine et s'appellera "Châbles en fête". Les habitants de Châbles et de Cheyres s'y retrouveront puisqu'il n'y aura plus qu'une seule commune. Dominique Rosset Blanc recommande donc de réserver d'ores et déjà ces dates.

M. Pierre-Yves Dietlin. Un panneau indique déjà l'emplacement de la borne de recharge pour véhicules électriques. Les deux places de parc ont été également dessinées. Malheureusement, le groupe e n'est intervenu que la semaine dernière pour donner la puissance supplémentaire nécessaire au transformateur situé de l'autre côté de la route. Il ne faut pas y voir de mauvaise volonté de leur part parce que la commune a choisi un produit concurrent. L'entreprise électrique mandatée par la commune a promis d'intervenir avant Noël pour régler la question avec l'entreprise neuchâteloise Viteos qui installera la borne de recharge.

M. Pierre-Yves Dietlin poursuit en informant qu'il souhaitait présenter avant de partir un projet particulier qui touche directement l'aménagement du territoire. Projet que le Conseil communal négocie depuis près d'une année et demie avec une entreprise spécialisée et qui apportera, s'il aboutit, une manne plus qu'intéressante à la commune. Malheureusement la commission d'aménagement doit encore se voir après-demain pour en reparler. Le devoir de confidentialité interdit à M. Dietlin d'en dire plus ce soir d'autant plus que la convention qui lierait la commune et cette entreprise spécialisée n'est pas encore signée. Comme le dossier

est en très bonne voie, il ne voudrait pas risquer de le prêter. Il lui est parvenu aux oreilles que l'affaire avait partiellement fuité, véhiculant comme d'habitude des rumeurs inexactes. M. Dietlin a donc pris la liberté d'informer le Président du CG sur ce dossier afin de rassurer sur la manière dont il est mené.

Le Président remercie les Conseillers communaux pour leurs interventions.

4. Information du Conseil général

Y-a-t'il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président informe que depuis l'assemblée du 3 octobre dernier, il a participé à une séance d'information relative au regroupement des services d'aide sociale et de soins à domicile de la Broye fribourgeoise et vaudoise.

Avant de présenter son rapport, le Président passe la parole aux diverses commissions qui souhaiteraient communiquer des informations.

Commission de gestion du port intercommunal : M. André Favre présente le dernier rapport du comité de gestion du port. A partir du 1^{er} janvier 2017, cette commission n'existera plus. Le port sera dès cette date sous la responsabilité d'un Conseiller ou Conseillère communal/e. Depuis les premières discussions liées au processus de fusion, M. André Favre reste convaincu que c'est une bonne chose. En effet, les flux d'informations et décisions seront plus directes et plus efficaces. Lors du dernier comité de gestion du port intercommunal, les membres ont préparé la liste des dossiers encore ouverts et se sont engagés à les transmettre au successeur de vive voix afin de garantir une passation d'informations dans les meilleures conditions possibles. Si possible encore d'ici la fin de l'année. Il va de soi qu'en cas de besoin, les anciens restent à disposition pour répondre aux questions qui pourraient survenir en début de mandat.

Le pv de la dernière séance porte le numéro 226. Ce qui en fait des séances ! La première participation de M. Favre remonte à 2004. A cette époque, les travaux du port n'avaient pas encore commencé. Sans vouloir donner tout l'historique, une bonne partie se trouvant dans le Cheyres-Info de septembre dernier. Nostalgie étant et en y repensant, M. Favre déclare avoir vécu beaucoup de rencontres durant ces treize années. Sans forcément dans un ordre chronologique, elles vont des clients qui sont prêts à franchir la barrière de la légalité pour avoir des avantages au port, aux séances de clarification suite aux lettres musclées reçues dans le but de l'intimider. Il y aussi des séances plus ou moins houleuses avec des gens plus ou moins honnêtes voire malhonnêtes. Néanmoins, dans la majorité des cas, M. Favre assure qu'il a eu le plaisir de côtoyer de vrais passionnés de la navigation, des amoureux du lac et de notre région. La barrière des langues n'a jamais été un obstacle aux échanges; ceci était même un plus car chacun faisait des efforts pour comprendre l'autre avec un respect mutuel. Identique avec le projet de la buvette qui est devenu la Sarcelle. Il y a eu bien-sûr des débats, mais dans l'ensemble, tout s'est bien passé. M. André Favre n'a jamais perdu de vue qu'il fallait mener à bien ce projet et le bilan est positif. Ce soir, c'est avec plaisir et sans aucune amertume que M. Favre passe le témoin. En cette fin de législature, les ports et la Sarcelle font partie intégrante de notre environnement. Au travers de ses ouvrages, le comité de gestion du port a mis en place des conditions cadres qui ont permis de créer pour notre région un vingtaine d'emplois directs et indirects. Malgré cette bonne dynamique, il y a toujours de nouveaux défis à relever. Pour la suite, il conseille à son successeur de ne pas oublier que les locataires et les visiteurs sont nos hôtes et qu'ils doivent être considérés comme tels. M. Favre souhaite adresser ses remerciements aux Conseillers communaux de Cheyres et de Châbles qui ont fourni un travail acharné et ce, depuis 1981. Les membres du comité de construction et de gestion du port et le capitaine. Il tient à remercier toutes ces personnes ainsi que celles qui ont oeuvré de près ou de loin au succès que l'on connaît aujourd'hui.

Le Président remercie M. André Favre pour son engagement durant toutes ces années.

Commission financière : La législature arrivant à son terme, M. Yves Pillonel désire adresser ses remerciements à ses collègues de la commission financière. Mme Jeanne-Antide Pillonel, seule représentante féminine, membre, MM Philippe Rapo, Daniel Märki, Mehdi

Rouissi, membres et M. Victor Hänggeli, suppléant. Cette équipe volontaire a très bien fonctionné et travaillé durant ces 5 années. Il profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal, plus particulièrement, M. Pierre-Yves Dietlin, responsable des finances. Il y a eu lors des séances, des soirées animées mais toujours positives, constructives et dans l'intérêt de notre commune. Cheyres a vécu, vive Cheyres-Châbles avec ses grands défis. La santé financière de notre commune est excellente. Il souhaite à ses successeurs de travailler pour avoir les mêmes conditions, en les rendant attentifs du grand challenge que représente la fusion. Le chantier est énorme mais néanmoins très motivant. En définitive, ce que la population attend des élus consiste en un juste équilibre entre d'une part les impôts et les taxes payées et d'autre part les commodités et les prestations de service communales. M. Yves Pillonel conclut en souhaitant aux personnes présentes dans la salle, un joyeux Noël et une excellente année 2017.

Commission de naturalisation : M. Thierry Méan informe que la commission de naturalisation a eu le plaisir de recevoir M. Lecomte Richard en date du 29 novembre 2016 pour traiter sa demande de naturalisation. Suite aux diverses questions posées, la commission a pu constater que M. Lecomte disposait d'une très bonne culture générale de la commune et de la Suisse. C'est pourquoi, la commission de naturalisation a donné un préavis favorable à sa demande de naturalisation.

Commission d'aménagement du territoire et de constructions : M. Fabrice Henchoz souhaite remercier ses collègues de la commission de construction. Ce dernier préside cette commission depuis 2001 et c'est avec beaucoup de plaisir qu'il a partagé des séances avec ses membres dotés d'ouverture d'esprit et qui ont fait preuve de professionnalisme. Les séances n'ont pas toujours été faciles; il a fallu parfois trancher et prendre des décisions mais ceci toujours dans la tranquillité.

Rapport du Président : M. Sébastien Poretti s'adresse aux membres du CG, du CC, au public et à la presse, que ce soir se déroule non seulement la dernière séance de la législature 2011-2016 mais également l'ultime séance de CG de la commune de Cheyres avant l'entrée en vigueur de la fusion avec Châbles. Il est donc l'heure de s'adonner à un exercice quelque peu périlleux, c'est-à-dire la rétrospective et la perspective. Périlleux parce que la rétrospective sera forcément sélective et la perspective incertaine. Pour la rétrospective, le Président a choisi de procéder à une sorte de petit jeu qui consiste à répondre à un chiffre donné relatif à un objet qui a été traité durant la législature. Voici les chiffres :

2'065'932	Crédit voté pour le parking du chemin des Grèves
4	Nbre de points à l'ordre du jour pour la séance du 27.02.2013
20	Nbre de points à l'ordre du jour pour la séance du 27 mai, relevée le 28 mai 2013
7'259	Surface en m ² de la parcelle de la voirie Michel reprise par la commune 09.12.2013
468	Surface du bâtiment du centre sportif en Crevel
26	Diamètre en m du giratoire de la Condémine redimensionné
1'766	Année durant laquelle l'Ecu devient une auberge
02.02.2015	Vote sur le principe de la fusion

Il termine le quizz non pas sur un chiffre mais avec un mot : "turbidité" : pour rappel, il s'agit de la transparence ou le caractère trouble ou non de l'eau.

Concernant les perspectives, le Président déclare ne pas vouloir s'étendre sur le sujet car le prochain Conseil général devra retrouver ses marques avec la venue de quinze nouveaux Conseillers généraux dont onze de Châbles. Il faudra composer avec les divers groupes. L'enjeu consistera à débattre sereinement. Les citoyens n'attendent qu'une seule chose finalement, que les autorités oeuvrent pour le bien de la nouvelle commune fusionnée Cheyres-Châbles. M. Sébastien Poretti se réjouit de relever les futurs défis et de collaborer tous ensemble pour la même commune.

Il en profite pour remercier les Conseillers pour s'être mis à disposition de la collectivité durant ces années, ceux qui quittent pour tout le travail accompli et ceux qui restent pour relever les nouveaux défis et un merci tout particulier pour les Conseillers communaux pour leur travail quasi quotidien. Avec tous ces remerciements et ces discours ce soir, on sent bien que rien ne sera plus jamais comme avant malgré qu'au 1^{er} janvier 2017, les deux villages continueront d'exister, la déchetterie sera toujours présente, les festivités telles que

Festicheyres, Bénichon et Fête des vendanges vont perdurer. Malgré le défi de taille, le Président reste confiant pour la suite, soulignant que les deux villages collaborent déjà sur énormément de dossiers.

Le Président adresse encore ses remerciements à sa famille, sa belle-famille pour leur soutien ainsi qu'à son épouse, Elodie. La présidence a été de courte durée mais a néanmoins causé des absences autant physiques que "mentales" quand l'esprit est ailleurs. Il adresse enfin ses voeux à toutes et à tous pour les fêtes de fin d'année. Que 2017 apporte à tous beaucoup de joie et de satisfaction dans le travail et les mandats politiques et surtout avec les amis et en famille !

5. Divers

Y-a-t'il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

M. Raphaël Pillonel : il termine son mandat de Conseiller général pour commencer un nouvel engagement pour la commune, celui de commandant du feu. Il tient à remercier les Conseils communaux de Cheyres et de Châbles de lui avoir proposé cette fonction de commandant au sein du CSPI-Cheyres-Châbles. Conscient des responsabilités qui vont lui incomber, il va sans dire qu'il va s'engager totalement dans cette fonction. Il souhaite ce soir remercier le commandant qui va quitter ses fonctions, M. Jérôme Noble qui a accompli un travail énorme pendant toutes ces années. Il a été l'artisan de la fusion des corps de sapeurs-pompiers de Cheyres et de Châbles il y a 6 ans. Il sera remercié officiellement lors du rapport final qui aura lieu début janvier. Par ailleurs, l'Etat-major espère pouvoir se présenter à la nouvelle législature lors d'une prochaine séance afin de faire plus ample connaissance et pouvoir aussi mettre des visages sur des noms. Il se réjouit également de pouvoir connaître le prochain Conseiller responsable du dicastère des pompiers pour lui faire part des prochains défis du corps des sapeurs-pompiers comme les véhicules, caserne, organisation régionale, ... Il termine en souhaitant à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et un plein engagement pour la prochaine législature.

M. Bernard Pillonel : il souhaite poser une question concernant l'organisation de la nouvelle administration communale. En effet, lors de l'engagement de M. François Guerry comme comptable, il était question d'engager quelqu'un qui serait responsable de l'administration et du personnel. Or, dans l'organigramme présenté ce soir, les postes sont envisagés autrement.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que c'est exact et s'en explique. Lors des discussions avec Châbles, il a fallu réorganiser les différentes tâches des secrétaires. Le compromis a fait que le choix s'est porté sur Mme Véronique Bovet pour le poste d'administratrice. M. François Guerry s'occupera de tout ce qui est comptabilité, ce qui représente un 50% environ ainsi que de l'organisation de tout le personnel de l'édilité puisqu'actuellement, c'est un point faible de l'organisation de la commune.

M. Bernard Pillonel comprend donc que Mme Véronique Bovet sera cheffe de l'administration, ce qui signifie qu'elle officiera au-dessus des autres.

M. Pierre-Yves Dietlin le confirme.

M. Bernard Pillonel a appris que le Conseil communal a engagé un nouveau concierge, M. Florian Huguet. Il a une question par rapport à cet engagement. En effet, M. Huguet possède une entreprise. Il souhaite savoir si le Conseil communal a engagé M. Huguet en personne ou son entreprise pour la conciergerie de la grande salle.

M. Guillaume Bratschi répond que le Conseil communal a engagé M. Florian Huguet en tant que particulier et non son entreprise.

M. Sébastien Schmid souhaite faire part de deux informations. La première concerne l'Entente communale. Ses nouvelles fonctions en 2017 ne sont plus compatibles avec la responsabilité d'organiser et de gérer le groupe de l'Entente communale. Il annonce donc avoir démissionné de son poste fin novembre et a le plaisir de communiquer le nom de son successeur qui a été élu à l'unanimité : il s'agit de M. Patrick Chanez. Il lui souhaite plein

succès dans cette nouvelle mission pour la nouvelle législature. La deuxième information concerne la statistique fiscale 2014 relevée dans la presse, relative au rendement de l'impôt cantonal de base des personnes physiques par commune et par habitant. Pour la Broye, Cheyres arrive en 3ème position avec CHF 3'125.-/hab devancée par Delley-Portalban 2ème et pour finir, Châbles qui arrive en tête avec CHF 3'331.-/hab.

M. Sébastien Schmid profite de la présence de M. Guillaume Bratschi, suite à une interpellation par rapport à un projet de jeunes de la région qui ont monté une petite structure qui s'appelle "OUST", dont le concept est la prise en charge des déchets directement chez le citoyen. Visiblement, toutes les communes de la région ont adhéré à ce projet. Selon la presse locale, sans évoquer de motif, Cheyres n'en voulait pas. M. Schmid formule la question suivante : pourquoi est-on la seule commune n'ayant pas adhéré à ce projet ?

M. Guillaume Bratschi demande à M. Schmid si cette organisation est une entreprise ?

M. Sébastien Schmid l'ignore et n'est pas allé voir au registre du commerce.

M. Guillaume Bratschi répond que l'action de ce groupe de jeunes est d'ordre privé, ce qui pose une problématique avec les entreprises locales qui sont conventionnées pour avoir accès à la déchetterie. Il aurait fallu les conventionner; or, la commune n'établit pas de convention avec des entreprises extérieures au village; raison pour laquelle la commune a renoncé à adhérer à ce projet. M. Bratschi précise que trois ou quatre demandes similaires sont parvenues et qu'à chaque fois, la commune a pris la décision de ne pas entrer en matière.

M. Sébastien Schmid souhaite enfin aborder une autre interpellation qui concerne la qualité de l'eau. Il se sent totalement concerné par cette affaire qui touche visiblement son quartier. Des soucis d'eau ont été constatés chez un particulier du quartier de Vaularbel et M. Schmid estime qu'il faut s'en occuper vite fait et vérifier d'où proviennent ces soucis. Des gens ont des ennuis de santé et des tests ont été faits par des laboratoires indépendants qui montrent quelques défauts dans la qualité de l'eau.

M. Fabrice Henchoz répond que la qualité de l'eau va très bien et qu'elle est contrôlée par un laboratoire cantonal. Un dernier contrôle a eu lieu la semaine passée. Pour le cas précité, un contrôle a été effectué par le fontainier qui a prélevé un échantillon après l'adoucisseur d'eau. Il faut voir maintenant voir si le problème provient de cet adoucisseur ou s'il y a effectivement un problème avec l'eau. Il demande à M. Schmid si lui-même est malade.

M. Sébastien Schmid répond qu'il est malade tous les jours et qu'il ne faut pas prendre cette affaire à la légère. Il se sent concerné puisqu'il habite le même quartier et selon ses informations, ce problème dure depuis 6 mois.

M. Fabrice Henchoz répond qu'il n'a pas les mêmes informations. Il rapporte qu'une entrevue est prévue avec la personne qui a exposé le problème et que cette dernière a aussi mandaté un laboratoire privé pour traiter cette affaire. Des échanges de mail ont eu lieu ce jour-même.

M. Yves Pillonel a pu lire dans le Cheyres-Info que la commune a décidé d'installer deux bornes de recharge pour voitures électriques. Il est surpris par la rapidité de ces travaux. Lors de la dernière assemblée, le Conseil communal avait convenu de connaître l'avis du Conseil général à ce propos. M. Yves Pillonel souhaiterait connaître cet avis. De plus, il pense que pour des travaux de cet ordre, sans urgence et planifiable facilement dans le temps, on devrait obligatoirement passer par la case budget et crédit d'investissement. Ceci permettrait au Conseil communal de demander des offres comparatives. La décision de ces travaux ayant été prise, il souhaite connaître le prix définitif et savoir si cette société avec son expérience passée a fait part de rentrées de revenus approximatifs que pourraient générer ces deux places de parc.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que concernant les rentrées de revenus, aucune idée précise ne peut être communiquée car le réseau vient de se construire; Yvonand a procédé à une installation identique qui est déjà en place. Au niveau des coûts, ils se montent à CHF

15'000.- et ont été passés dans le budget "Cité de l'énergie" dans lequel il y avait du disponible.

M. Nicolas Pythoud souhaite poser une question qui s'adresse à M. Guillaume Bratschi. Il y a deux ou trois ans, un raccordement au gaz naturel a été réalisé vers la grande salle pour équiper la cuisine. Actuellement, la cuisine de la grande salle est branchée au propane. Une panne avait eu lieu il y a deux ans lors de la soupe du Nouvel-An. Il demande si c'est toujours au propane ou s'est-on raccordé au gaz naturel. Il imagine qu'une taxe de raccordement a été payée, il serait donc plus légitime et beaucoup plus simple de se brancher au réseau.

M. Guillaume Bratschi répond que la grande salle n'est pas encore raccordée au réseau, l'idée étant que le raccordement s'effectuerait ultérieurement en même temps que le chauffage. Le moyen utilisé actuellement demeure les bouteilles de propane. Il faut simplement annoncer lorsqu'une bouteille est vide pour procéder à son changement et ainsi éviter une panne de gaz.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur travail, remercie le public qui a répondu présent ce soir ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié au fond de la salle. Il clôt la séance à 21 h 10.

Pour le bureau du Conseil général
Le Président : Sébastien Poretti La secrétaire : Danielle Bise

Cheyres, le 15 décembre 2016